



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE  
MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

### Rectorat

#### DRRH

Direction des Relations et des Ressources  
Humaines

#### BPID

Bureau des Personnels d'Inspection et de  
Direction

Affaire suivie par  
Christine DUBOIS  
Téléphone  
01 57 02 62 36  
01 57 02 62 35  
Fax  
01 57 02 62 40  
Mél  
ce.bpid@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web : [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Créteil, le 9 septembre 2019

Le Recteur de l'académie de Créteil  
Chancelier des Universités

à

-Mesdames et Monsieur les inspecteurs  
d'académie - directeurs académiques  
des services de l'éducation nationale  
de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis  
et du Val-de-Marne,

-Mesdames et Messieurs les chefs  
d'établissement,

### Circulaire n° 2019-070

**Objet : Affectation en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte – rentrée scolaire 2020.**

**Référence : Note de service ministérielle n° 2019-120 du 16 août 2019, parue au BO n° 31 du 29 août 2019.**

NOR [MENH1920403N](#)

La présente circulaire a pour objet de fixer les modalités de participation aux opérations d'affectation des personnels de direction pour la rentrée scolaire 2020, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

## I – Dispositions générales

### a) Personnel concerné

Ces dispositions s'appliquent uniquement aux candidats appartenant au corps des personnels de direction, relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 modifié et qui exercent hors de ces territoires depuis au moins trois ans.



## II – Modalités de candidature et calendrier

### a) Saisie des vœux, validation et édition de la demande de mobilité

La saisie des vœux d'affectation, la validation et l'édition de la demande s'effectuent en une seule période dans le Portail Agent (accessible à l'adresse : <https://portail.agent.phm.education.gouv.fr>) **à partir du mardi 10 septembre 2019, jusqu'au dimanche 29 septembre 2019 minuit.**

A compter du lundi 30 septembre 2019, aucune modification de vœux ne pourra être prise en compte.

**Attention : ces dates sont impératives et sans dérogation possible.**

Les postes vacants et susceptibles d'être vacants seront disponibles sur le serveur, **à compter du mardi 10 septembre 2019**. Il est à noter que tout poste est susceptible d'être vacant.

### b) Constitution du dossier de candidature

Les candidats devront transmettre à la direction des services départementaux de l'éducation nationale **le vendredi 4 octobre 2019, au plus tard**, pour avis de madame ou monsieur l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale, puis de monsieur le recteur, leur dossier de candidature dûment rempli et accompagné des pièces suivantes :

- Édition de la demande de mobilité dans les Drom et à Mayotte ;
- Une copie du dernier compte-rendu d'entretien professionnel ;
- L'annexe 1 « avis des autorités académiques » ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae.

Les appréciations et avis hiérarchiques seront communiqués, pour signature et observations éventuelles, aux candidats, avant transmission au ministère.

Le Recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT